

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance extraordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphane tenue à la bibliothèque, le lundi 12 juin 2017, à 20:39 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Sébastien Dubé Vallier Côté Hervé Dubé
Mesdames les conseillères	Nathalie Pelletier Pâquerette Thériault Céline D'Auteuil
Monsieur le maire	Renald Côté

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

**17.06.180  
ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**17.06.181  
OCTROI DU CONTRAT DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES SOLS ET  
MATÉRIAUX POUR LE PROJET DE RÉSERVOIR D'EAU POTABLE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois firmes, pour le contrôle de la qualité des sols et matériaux pour le projet de réservoir d'eau potable ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu deux offres conformes :

- LER inc. : 7 676,60 \$, plus les taxes applicables
- Englobe : 7 435,40 \$, plus les taxes applicables

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité octroie le mandat de contrôle de la qualité des sols et des matériaux, pour le projet de réservoir d'eau potable, à la firme Englobe de Rivière-du-Loup, tel que décrit dans le bordereau de soumission, pour un montant total de 7 435,40 \$, plus les taxes applicables.

**17.06.182  
ADOPTION DE LA NOUVELLE POLITIQUE FAMILIALE DE LA  
MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la nouvelle Politique familiale de la Municipalité 2017 y incluant son plan d'action, proposée par la chargée de projet, madame Rachelle Caron et son Comité de travail.

**17.06.183  
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 20 h 43.

**17.06.184**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Vallier Côté et acceptée à l'unanimité des conseillers à 20 h 43.

---

Renald Côté, maire

---

Nicolas Dionne, directeur général et  
secrétaire-trésorier